



Votre rendez-vous en prise directe sur l'actualité avec votre Association Locale

Lettre électronique n° 140 - Février 2026



Piratage du fichier national des comptes bancaires

Nous venons d'apprendre que le Fichier National des Comptes Bancaires (FICOBA) a été piraté. Nous commençons à recevoir des mails nous informant que nous sommes concernés par ce piratage.

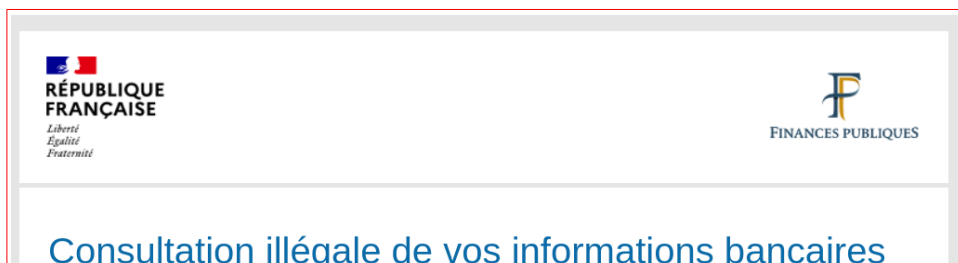
Quelles sont les données piratées ?

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) précise que sont concernés les états civils, les numéros de comptes (le Relevé d'Identité Bancaire : RIB) ainsi que l'identité des titulaires des comptes, les adresses postale et mail, les numéros de portable et les identifiants fiscaux.

Le contenu des comptes en banque ne serait pas impacté.

Qui est concerné ?

Les personnes touchées devraient recevoir dans les jours à venir un mail les avertissant que leurs données ont été piratées. Exemple d'un mail reçu ce jour.



Que faire ?



- Suivre de très près vos relevés de compte.
- Faire rapidement opposition aux opérations suspectes.
- Conserver toutes les preuves (messages, adresse du site, captures d'écran...) si vous suspectez une utilisation frauduleuse de vos données.
- Être vigilant en cas de réception – par courriel, téléphone, SMS ou par voie postale – d'une communication émanant de votre banque ou d'un organisme financier. **Cette dernière ne vous demandera jamais d'informations personnelles comme vos identifiants bancaires, par téléphone ou par messagerie électronique.** En cas de doute, n'hésitez pas à mettre fin à la communication et à contacter directement votre établissement bancaire.

- Filigraner tous vos documents sensibles via le site <https://filigrane.beta.gouv.fr/>
- Le site <https://www.cybermalveillance> est disponible pour plus d'informations.